

MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 4 juin 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Cillon, Poupard, Point, Rochais, Vivion, Thomas C., Bacle, Defrance, Sigonneau, Balada, Rouillard, Guetté, Thomas J.-P., Le Breton, Testard.

Pouvoir : Néant.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe pour cette première réunion du nouveau mandat.

Délégation du conseil municipal au maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- ⇒ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ⇒ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- ⇒ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 1 000 €.
- ⇒ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 200 000 €.

Indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Sur proposition du maire, le conseil municipal fixe les indemnités suivantes :

- ⇒ **Indemnité de fonction du maire** - le montant est fixé à 90 % du taux maximal soit 1 410.68 € par mois.
- ⇒ **Indemnité de fonction des adjoints** – Le montant est fixé au taux maximal soit 416.16 € par mois et par adjoint.

Composition des commissions

Le maire rappelle qu'il est président de droit de chaque commission. Il assistera à certaines réunions.

Commission chargée des affaires sociales, de la petite enfance, de la culture, de l'animation et de l'information.

Responsable : Frédéric Point

Membres : Valérie Cillon, Céline Thomas, Marie-Josèphe Bâcle, Michel Le Breton, Émilie Testard, Jean-Philippe Vivion.

Commission chargée du développement et du cadre de vie.

Responsables : Béatrice Balada, Michel Le Breton

Membres : Claude Rouillard, Louis-Marie Guetté, Jean-Pierre Thomas, Céline Thomas, Marie-Josèphe Bâcle, Émilie Testard, Nicolas Defrance, Alain Rochais, Sébastien Sigonneau, Jean-Philippe Vivion.

Commission du budget et des finances.

Responsable : Joël Poupard

Membres : Louis-Marie Guetté, Frédéric Point, Béatrice Balada, Michel Le Breton, Claude Rouillard, Nicolas Defrance, Alain Rochais.

Des groupes de travail seront créés au sein de ces commissions.

Commission d'appel d'offres

Responsable : Joël Poupard.

Membres titulaires : Louis-Marie Guetté, Frédéric Point, Michel Le Breton

Membres suppléants : Béatrice Balada, Alain Rochais, Claude Rouillard

Désignation des délégués

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire

Délégué titulaire : Louis-Marie Guetté

Délégué suppléant : Jean-Pierre Thomas

Correspondant défense

M. Michel Le Breton

Correspondant sécurité civile

Mme Béatrice Balada

Commission de contrôle de la liste électorale

Conseiller municipal dans l'ordre du tableau : Valérie Cillon

Commission communale des impôts directs

Les membres (6 titulaires et 6 suppléants) seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de 24 noms dressée par le conseil municipal. Cette liste sera établie lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Agglomération du Choletais

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le représentant de la commune est désigné suivant l'ordre du tableau du conseil municipal (maire, adjoints, conseillers municipaux).

Les représentants seront donc : MM. Joël Poupard et Louis-Marie Guetté.

Les conseillers seront invités à rejoindre les différentes commissions après l'installation du conseil communautaire.

Affaires sociales

Barème service enfance 2020-2021 – Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs de l'année 2019-2020.

Cantine scolaire

Prix du repas	4.00 €
Pénalité en cas d'absence ou de présence non prévenu	4.00 €

Accueil périscolaire du matin et du soir :

Quotient familial inférieur à 600	2.87 €/heure
Quotient familial entre 601 et 900	2.97 €/heure
Quotient familial entre 901 et 1200	3.07 €/heure
Quotient familial supérieur à 1201	3.17 €/heure
Pénalité en cas de présence non réservée	Forfait 4 €

Accueil périscolaire du mercredi et accueil de loisirs des petites vacances

Quotient familial inférieur à 600	1.15 €/heure
Quotient familial entre 601 et 900	1.25 €/heure
Quotient familial entre 901 et 1200	1.35 €/heure
Quotient familial supérieur à 1201	1.45 €/heure
Sortie	3.45 €
Repas	4.00 €

Un temps de présence minimum de 3 heures est facturé.

Questions diverses

Covid-19 – Suite au déconfinement, l'école a repris le 14 mai avec 68 élèves répartis en deux groupes. Les enfants sont accueillis deux jours par semaine à l'école. Pour les familles qui n'ont pas de moyen de garde les jours où ils ne vont pas à l'école, un service de garde a été organisé à la maison de l'enfance avec le personnel du service animation. En moyenne, 8 enfants ont été accueillis chaque jour du 14 au 29 mai 2020. Depuis le 2 juin, l'école accueille 88 élèves toujours répartis en deux groupes et la moyenne des enfants accueillis à la maison de l'enfance est passée à 10 enfants.

Le service mis en place par la commune est gratuit.

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en œuvre d'un dispositif autour des activités liées au **Sport**, à la **Santé**, à la **Culture**, et au **Civisme** (dispositif résumé par "**2S2C**"). L'État participe à hauteur de 110 € par jour et par groupe de 15 élèves. Une convention va être signée avec les services de l'Éducation Nationale.

Extension entreprise Transports Brémond – Le projet d'extension prévue à l'est du site nécessite une modification du Plan Local d'Urbanisme car la zone 2AUY est actuellement située au nord du site. Le processus de modification du PLU devait être engagé suite à une réunion qui a eu lieu le 15/11/2019 entre l'entreprise, l'Agglomération du Choletais et le maire de la commune. Malheureusement, à ce jour, rien n'a été fait ce qui a pour conséquence de retarder le projet d'extension. La procédure de modification démarrera à partir du mois d'août et devrait durer 10 à 12 mois.

Incivilités – Jean-Philippe Vivion a constaté que de nombreux détritus sont jetés dans les fossés et sur le bord des routes. Il suggère de sensibiliser la population par le biais d'une information ou d'actions à mener dans ce domaine.

Écopoint – Nicolas Defrance demande si on a une date de fermeture de l'écopoint des Cerqueux. A ce jour, il n'y a pas de date. L'écopoint devrait fermer lorsque la nouvelle déchetterie d'Yzernay sera en service.

Fibre – Claude Rouillard fait remarquer que les propriétaires ont été invités à élaguer les haies et les arbres situés sur le passage de la fibre en campagne mais que la commune n'a pas encore procédé à l'élagage. Les travaux sont commandés. Actuellement des employés de l'entreprise SMT, filiale d'Anjou Fibre, démarchent certains habitants du centre-bourg pour leur demander l'autorisation de passer des fils en façade des maisons et de poser des boîtiers. Cette opération est nécessaire lorsque l'enfouissement des réseaux n'a pas pu être fait. Les maisons concernées ont déjà des fils électriques et téléphonique en façade.

Pistes cyclable – Alain Rochais demande si on peut créer des pistes cyclables afin d'assurer plus de sécurité pour les cyclistes. Cette demande devra être étudiée par la commission développement du cadre de vie.

Pêche – Sébastien Sigonneau signale que l'accès à l'étang du Cormier sera limité durant l'enduro de pêche qui se déroulera du 5 juin 2020 à 16h00 au dimanche 7 juin à midi. Ceci afin de limiter les regroupements.

UAC – Claude Rouillard demande si le bar de l'UAC pourrait ouvrir le dimanche lorsqu'il y a des messes. L'UAC a décidé de fermer le bar fin 2019 car il y avait très peu de fréquentation. Ce point est à examiner entre les demandeurs et l'association concernée. A noter qu'une éventuelle ouverture ne pourra être envisagée qu'en fonction de la disponibilité de la salle.

Entretien des bâtiments et intercommunalité – En réponse à la question de Majo Bâcle, l'entretien des bâtiments est assuré par le service technique de la commune elle-même et non par l'Agglomération du Choletais.

Visite du Sous-Préfet – M. Mohamed SAADALLAH, Sous-Préfet de Cholet souhaite rencontrer les membres du conseil municipal, cette visite sera programmée avant une prochaine réunion du conseil municipal.

Prochaines réunions

Commission Développement du cadre de vie

Mercredi 10 Juin à 20h00

Commission Affaires sociales

Mardi 16 juin à 20h00

Conseil municipal

Jeudi 9 juillet à 20h30